

A.N.E.P.I.A.

13/03/07
6,065

Société par actions simplifiée avec Conseil de Surveillance au capital de 430.000 Euros

Siège social : 173, boulevard de Saint Loup – 13011 MARSEILLE

RCS MARSEILLE B 323.469.205

**CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU CINQ JANVIER DEUX MIL SEPT
(05/01/2007)**

L'an deux mil sept, le cinq janvier, les membres du conseil de surveillance se sont réunis au siège social de la société.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Serge BIELLE *Vice Président*
- Madame Ingeborg DONATIN *Président*,

Le conseil, réunissant la présence effective des deux membres composant le Conseil de Surveillance, celui-ci peut valablement délibérer.

Le présent conseil est présidé par Monsieur Serge BIELLE Président.

RESOLUTIONS

I - CHANGEMENT DE PRESIDENT ET DE VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – EFFET PREMIER JANVIER DEUX MIL SEPT (01/01/2007)

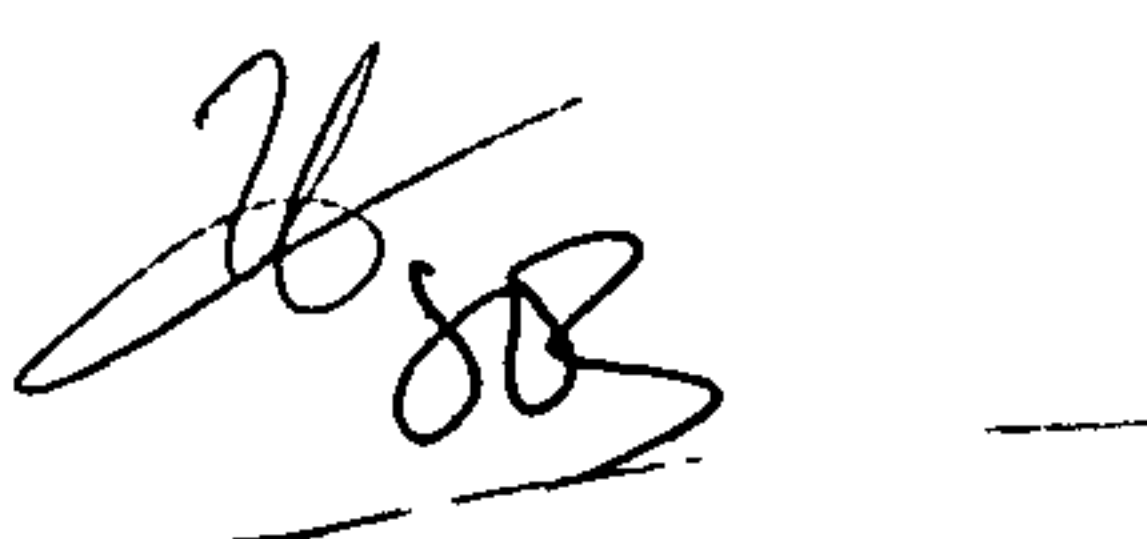
Le conseil de surveillance modifie les fonctions des deux membres composant le conseil de surveillance, désormais en qualité de :

1/ Président du Conseil de Surveillance Monsieur Serge BIELLE demeurant à Salles (33770) Le Caplanne

2/ Vice Président du Conseil de Surveillance Madame Ingeborg DONATIN demeurant à Marseille 13011 - 173, Boulevard de Saint Loup

à compter du PREMIER JANVIER DEUX MIL SEPT (01/01/2007) pour la durée du mandat de membre du conseil soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009.

Il s'agit d'un changement de qualité pour chaque membre du Conseil de Surveillance qui occupait respectivement la fonction de Vice Président et Président jusqu'au 31/12/2006.



Il est vérifié que chaque membre du Conseil de surveillance remplit bien toutes les conditions d'exercice desdites fonctions et notamment : qu'il jouit du plein exercice de ses droits ; qu'il ne cumule pas plus de postes de membres du conseil que la loi n'en autorise et qu'il ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance ou autres prescriptions légales ou statutaires lui interdisant de remplir ses fonctions au sein du Conseil de surveillance de la société.

Monsieur Serge BIELLE et Madame Ingeborg DONATIN présents à la réunion déclarent accepter le mandat qui vient de leur être confié et affirment et garantissent être dans le cas d'exercer valablement leurs fonctions.

II – INDEMNITE DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Serge BIELLE percevra une indemnité de Président fixée à MILLE EUROS (1.000) mensuel à compter du PREMIER JANVIER DEUX MIL SEPT (01/01/2007)

Madame Ingeborg DONATIN percevra une indemnité de Président fixée à MILLE EUROS (1.000) mensuel à compter du PREMIER JANVIER DEUX MIL SEPT (01/01/2007)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du conseil de surveillance.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Serge BIELLE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président du conseil de Surveillance*

Ingeborg DONATIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance »

*Bon pour acceptation des fonctions de Vice-
Président du Conseil de Surveillance*